

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 18 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 3 mai 2011 portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Chambéry

NOR : AFSA1230503A

La ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 modifié relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment ses articles 4 et 12 ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2011 modifié portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Chambéry,

Arrête :

Article 1^{er}

Le docteur Anne Rivron, médecin ORL, est nommée au conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Chambéry, en remplacement du docteur Sonia Stebler.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 18 septembre 2012.

Pour la ministre déléguée et par délégation :

*La sous-directrice de l'autonomie
des personnes handicapées
et des personnes âgées,*

N. CUVILLIER